Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
MIMEREITY

REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Egalité - Fraternité

Arrêté n°2023_399 Feuillet n°181

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/VS

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, l'avaloir cassé entre le n°37 et le n°39 rue Soehnlin à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation piétonne et le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de prévenir les accidents,

<u>ARRETE</u>

<u>Article 1^{er}</u> : La circulation piétonne et le stationnement des véhicules seront interdits, considérés comme gênants,

- Entre le n°37 et le n°39 rue Soehnlin,
- Du 14 septembre 2023 à compter de 17 h 00 et ce jusqu'à disparition du danger.

<u>Article 2</u>: Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place et du retrait des panneaux de signalisation.

<u>Article 3</u>: Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

<u>Article 4</u>: Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

<u>Article 5</u>: Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

<u>Article 6</u>: Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX, le 14 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Luc DUBAËLE

VU, LE D.G.S